

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 9

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 21/971 :

RHS chemin Rangama : approbation du CRAM et du bilan de l'opération au 30 juin 2022

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par Madame FATIMA Sofa), DAMOUR Kichena (par Monsieur FONTAINE Michel), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Monsieur Stéphano DIJOUX), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TAN Willy), MOREL Didier (par Monsieur TEVANEE François), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame), BASSE Pascal (par Madame GOBALOU Virginie).

ABSENTS :

MM. PALIOD Marie Claude, HOARAU Berthe Denise, DAFFON Amédée Albert, BELLON Stéphen, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 novembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 novembre 2022.



Accusé de réception en préfecture
974 2191 40184-20221115-21-971-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022

Michel FONTAINE

Affaire n°21/971 : RHS chemin Rangama : approbation du CRAM et du bilan de l'opération au 30 juin 2022.

Aménagements Opérationnels et Développement Durable - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire informe l'Assemblée que la Convention de mandat d'aménagement de la RHS CHEMIN RANGAMA fixe, entre autres, les conditions de contrôle comptable et financier du bilan et du plan de trésorerie de l'opération concernée.

En conséquence, la SEDRE Mandataire de cette opération soumet au Conseil Municipal l'approbation du Compte Rendu au Mandant (C.R.A.M.) établi au 30 juin 2022 à savoir :

1- Comptes arrêtés au 30/06/2022 :

	€ HT	€ TTC
Dépenses *	34 864,10	37 816,62
Recettes *	193 234,60	193 234,60
Trésorerie	158 370,50	155 7,98

- Les dépenses et recettes sont celles enregistrées en comptabilité de la SEDRE au 30/06/2022

Le bilan de l'opération présentait au 30 juin 2022 un solde de trésorerie positif de **155 417,98 €**, dû principalement au versement fin 2019 de l'appel de fond rectificatif n°1 pour 176 189,89€.

Avancement de l'opération au 30/06/2022 :

Depuis le dernier CRAM au 30/06/2020 approuvé en Conseil Municipal le 17/12/2020, la SEDRE a finalisé l'actualisation des enquêtes sociales et bâties ainsi que les études de maîtrise d'œuvre.

Les dossiers AVP et PRO de l'opération ont été réceptionnés.

Divers marchés sont venus compléter les dépenses de l'année écoulée : lancement de missions géotechniques, des diagnostics amiante termite, CSPPS ...

Des propositions de scénarios financiers et de prix de cession ont été établies puis approuvées par délibération du Conseil Municipal du 28/04/2022.

2- Bilan financier prévisionnel de l'opération au 30/06/2022 :

Le dernier bilan financier de l'opération approuvé au précédent CRAM s'élevait à 891 935 € HT soit **950 789 € TTC**.

Le bilan financier prévisionnel global arrêté au 30/06/2022 reste identique à 950 789 € TTC.

3- Echancier prévisionnel de l'opération au 30/06/2022 :

Au 2nd semestre 2022, l'essentiel de l'opération se déroulera de manière active (marchés d'entreprises, relogement) et se poursuivra en 2023 par le lancement de la première tranche des travaux.

La SEDRE déposera un nouveau dossier de réengagement de la subvention auprès des services de l'état sur la base du bilan arrêté au 30/06/2022.

Trésorerie de l'opération :

En 2023, le besoin en trésorerie s'élève à 415 230 € TTC.

Ces dépenses correspondent essentiellement à la première tranche des

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20221115-21-971-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022

4- Calendrier prévisionnel actualisé au 30/06/2022 :

Le calendrier prévisionnel a été actualisé **avec une fin d'opération estimée au 1^{er} semestre 2025**. Ce calendrier nécessite d'obtenir le permis d'aménager en début d'année 2023, de lancer les travaux de démolition et de VRD au 1^{er} semestre 2023.

En début d'année 2023, la SEDRE lancera les premières consultations auprès des opérateurs sociaux pour constituer le dossier des familles et lancer les travaux d'amélioration et la construction des L.E.S. La cession des premières parcelles pourra se faire au 2^{ème} semestre 2023 après réception. Les autres cessions se poursuivront jusqu'à la fin de l'opération programmée en 2025.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER le Compte Rendu au Mandat (C.R.A.M.) au 30/06/2022 de l'opération « RHS BOIS D'OLIVES CHEMIN RANGAMA » de la SEDRE ;**
- **D'AUTORISER, lui ou l'un des Adjointes délégués dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes les pièces liées à cette affaire.**



P/EXTRAITS CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE